

Les autres dossiers du conseil communautaire

■ PORT DE GOULÉE

Valeyrac : la valorisation touristique du site du port de Goulée est à l'étude pour 29 870 euros.

■ LUTTE CONTRE L'ÉROSION

76 520 euros sont attribués par le Fonds Barnier et répartis entre « stratégie communautaire de gestion de l'érosion » et lutte contre l'érosion marine au niveau du Signal à Soulac (26 680 euros). Les études réglementaires et environnementales nécessaires pour la gestion de l'érosion marine s'élèvent à 140 051 euros. Des subventions sont sollicitées auprès de l'État et de la Région. Le marché relatif aux relevés topo-bathymétriques des plages et petits fonds, aux relevés topographiques des ouvrages et prélèvements et analyses est confié à Casagec Ingénierie pour un montant de 33 817 euros.

■ SCOT BORDELAIS

La CdC émet un avis favorable au projet, assorti toutefois de certaines

observations sur la maîtrise de la périurbanisation dans un souci de préservation des espaces paysagers, agricoles ou naturels. Elles portent encore sur l'amélioration de la desserte ferroviaire et routière depuis le Médoc, sur l'élaboration d'un ouvrage de franchissement de l'estuaire à l'embouchure de la Gironde. Elles émettent le vœu d'une cohérence entre les politiques touristiques du Médoc et de l'agglomération, où la pointe de Grave serait considérée comme une porte d'entrée sur la Gironde et la Région Aquitaine. Elles préconisent que l'estuaire soit la colonne vertébrale logistique des trafics fluviaux et ferroviaires ainsi qu'une cohérence des projets autour des énergies renouvelables. Au sujet exposé par son responsable Franck Laporte, maire de Talais, Serge Blanchard, délégué du Verdon, suggère d'ajouter un paragraphe sur les gisements médocains et l'exploitation de l'eau



Tentative de relance de la filière ostréicole

potable, à rationaliser en zone urbaine.

■ OSTRÉICULTURE

Les protocoles expérimentaux sur la relance de la filière ostréicole

sont en cours jusqu'à la fin de l'année. Toutefois, par anticipation, une étude sanitaire de zone « Nord-Médoc » va être menée sur les propriétés privées. L'Ifremer, habilité à intervenir uniquement sur le domaine public ne peut pas les réaliser. Cpie Médoc Curuma est mandaté par la CdC pour l'effectuer pour 3 600 euros. Le CRC Arcachon (comité régional conchylicole) participe à hauteur de 80%.

■ NATURA 2000

La CdC Pointe du Médoc émet un avis défavorable au projet de périmètre du site des « Marais du Bas Médoc ».

■ VENSAC

Un échange de terrains (sur les terrains de l'ex-projet de la Ferme de Vensac) entre la commune et la CdC est adopté afin, d'une part de favoriser l'implantation d'une entreprise hors zone urbaine et, d'autre part, de restituer à la CdC l'emprise de la piste cyclable.